

## DEMANDE DE DEVIS

### **OBJET : NETTOYAGE DES VITRES DIFFICILES D'ACCES DU COLLEGE CAMILLE-PISSARRO DE SAINT-MAUR-DES-FOSES**

**Objet de la prestation :** Le collège Camille-Pissarro de Saint-Maur-des-Fossés est constitué d'un bâtiment composé d'un seul étage dont certaines vitres ne sont pas accessibles sans moyen de levage ou autre moyen de travail en hauteur. L'objet du devis est donc le nettoyage de la surface extérieure de ces vitres (les vitres donnant sur un balcon avec une balustrade ne sont pas à inclure dans la prestation).

**Surface totale :** environ 383 m<sup>2</sup>

**Nombre total de vitres :** environ 306

#### **Décomposition de la surface à nettoyer :**

- Vitres de salles de classe : environ 60 % de la surface totale (229 vitres de 124x81 cm, soit environ 230 m<sup>2</sup>)
- Passerelle entièrement vitrée et un escalier : environ 30 % de la surface totale (environ 113 m<sup>2</sup>)
- Autres (administration, salles de réunion, laboratoires...) : environ 10 % de la surface totale (environ 33 fenêtres et 40 m<sup>2</sup> au total)

#### **Répartition spatiale :**

Le bâtiment du collège possède une grande cour intérieure où se situe environ la moitié de la surface vitrée à nettoyer. Le sol au bas des façades intérieures est constitué d'un enrobé plat et dégagé.

L'autre moitié est répartie entre les trois façades extérieures du bâtiment :

- Une façade donne sur un terrain faisant partie du collège au bas de laquelle se situe un espace vert;
- Une autre donne sur l'avenue Pierre-Semard et une esplanade où se situe l'entrée principale de l'établissement ;
- Une dernière, dont la surface vitrée est comparativement plus réduite, donne sur la rue Benjamin-Franklin.

**Conditions d'intervention :** Le nettoyage devra se faire en dehors de la présence des élèves, dans la dernière semaine d'août 2022, avant la rentrée des classes du 1<sup>er</sup> septembre. Le collège n'a pas de préférence quant au type de matériel qui sera utilisé pour accéder aux vitres (nacelle, cordage, perche etc.). Ce dernier devra cependant être obligatoirement en conformité avec la réglementation en vigueur concernant le travail en hauteur.

Le devis est à transmettre à l'adresse suivante : [int.0941093c@ac-creteil.fr](mailto:int.0941093c@ac-creteil.fr)